

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2024  
2025

Du **26 février** au  
**24 mars 2024**



**FLASHEZ-MOI**

**Simplifiez-vous  
la vie, faites  
vos démarches  
en ligne**

sur [metropole.toulouse.fr](https://www.metropole.toulouse.fr) > Mes démarches

 **PENSEZ À NUMÉRISER OU PHOTOGRAPHER  
LES PIÈCES À FOURNIR AVANT DE DÉMARRER !**



**VOUS SOUHAITEZ ÊTRE  
ACCOMPAGNÉ ?**

Avec ou sans rendez-vous, vous pouvez  
vous rendre dans une Maison Toulouse Services  
ou une mairie de quartier de votre choix

► Retrouvez les lieux et les horaires  
sur [www.metropole.toulouse.fr](https://www.metropole.toulouse.fr)

Pour plus d'informations :

► [metropole.toulouse.fr](https://www.metropole.toulouse.fr)

► 05 36 25 25 25



**Aimer Vivre à Toulouse**

**MAIRIE DE  TOULOUSE**



## LES PIÈCES QUE VOUS DEVEZ FOURNIR :

- pièce d'identité du responsable légal,
- livret de famille complet ou copie de l'acte de naissance de l'enfant,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (Assurance habitation ou facture téléphone fixe uniquement, opérateur internet, électricité, gaz, eau ou quittance de loyer établie par un organisme officiel).

### + PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR POUR LES FAMILLES HÉBERGÉES :

- photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- attestation d'hébergement signée par l'hébergeant
- justificatif sur lequel apparaît le nom de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant (Assurance habitation, notification CAF, Pôle emploi, sécurité sociale ...)

### + PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION

- une lettre dans laquelle vous motivez votre demande dérogation
- toute pièce justificative utile pour appuyer votre demande

**À NOTER : Pendant le traitement de votre demande, votre enfant n'est inscrit dans aucune école. Dans le cas d'un refus de la demande de dérogation, l'inscription dans l'école de périmètre ne peut être garantie**



## UN CERTIFICAT D'INSCRIPTION SUR LISTE SCOLAIRE VOUS SERA ENVOYÉ PAR MAIL :

- avant le 15 juin pour les demandes faites entre le 26 février et le 24 mars
- au plus tard le 15 juillet pour les demandes faites entre le 25 mars et le 31 mai
- au plus tard fin août pour les demandes faites au-delà du 1<sup>er</sup> juin



## VOUS POUVEZ ALORS PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LA DIRECTION DE L'ÉCOLE POUR PROCÉDER À L'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE DÉFINITIVE